AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1468
FR0000037392-FS0618

21 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NERGECO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2015, la société anonyme Croissance Nergeco[1] (8 rue de l'Industrie, 43220 Dunières) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2015, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NERGECO et ne plus détenir aucune action NERGECO.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NERGECO hors marché[2].

[1] Contrôlée par M. Bernard Kraeutler et Mme Catherine Kraeutler.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société Assa Abloy le 19 octobre 2015 et D&I 215C1450 du 19 octobre 2015.